|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative**  **CACE/606** | Le 19 février 2013 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur  
des radiocommunications, aux Associés de l'UIT‑R participant aux  
travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications  
et aux établissements universitaires participant aux  
travaux de l'UIT-R**

**Objet**:  **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)**

**– Adoption d'une nouvelle Recommandation UIT-R et de treize Recommandations UIT-R révisées par correspondance et leur approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

* **Suppression d'une Question UIT-R**

Dans la Circulaire administrative CACE/596 datée du 11 décembre 2012, un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et treize projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT‑R 1-6 (§ 10.3). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Question UIT-R.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 11 février 2013.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. L'Annexe 2 contient la Question UIT-R supprimée.

François Rancy  
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes**: 2

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.2034 Doc. 5/22(Rév.1)

**Alphabet télégraphique pour les communications de données par modulation par déplacement de phase à 31 bauds dans le service d'amateur   
et le service d'amateur par satellite**

Recommandation UIT-R M.1463-2 Doc. 5/18(Rév.2)

**Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage dans la bande de fréquences 1 215-1 400 MHz**

Recommandation UIT-R M.1176-1 Doc. 5/19(Rév.1)

**Caractéristiques techniques des renforceurs d'échos radar**

Recommandation UIT-R M.1841-1 Doc. 5/20(Rév.1)

**Compatibilité entre les systèmes de radiodiffusion sonore en modulation de fréquence dans la bande de fréquences d'environ 87-108 MHz et le système aéronautique de renforcement au sol (GBAS) dans   
la bande de fréquences d'environ 108-117,975 MHz**

Recommandation UIT-R F.386-9 Doc. 5/25(Rév.1)

**Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes  
fonctionnant dans la bande des 8 GHz (7 725-8 500 MHz)**

Recommandation UIT-R F.635-7 Doc. 5/26(Rév.1)

**Dispositions des canaux radioélectriques fondée sur un plan homogène pour les systèmes hertziens fonctionnant dans la bande des 4 GHz (3 400-4 200 MHz)**

Recommandation UIT-R F.1509-2 Doc. 5/27(Rév.1)

Caractéristiques techniques et opérationnelles propres à faciliter le partage entre les systèmes point à multipoint du service fixe et le service   
inter-satellites dans la bande 25,25-27,5 GHz

Recommandation UIT-R F.1249-3 Doc. 5/28(Rév.1)

Caractéristiques techniques et opérationnelles propres à faciliter le partage entre les systèmes point à point du service fixe et le service inter-satellites   
dans la bande 25,25-27,5 GHz

Recommandation UIT-R F.1247-3 Doc. 5/29(Rév.1)

Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes du service fixe propres à faciliter le partage avec les services de recherche spatiale, d'exploitation spatiale et d'exploration de la Terre par satellite   
fonctionnant dans les bandes 2 025-2 110 MHz   
et 2 200-2 290 MHz

Recommandation UIT-R F.1099-5 Doc. 5/33(Rév.1)

Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes numériques de moyenne et grande capacité fonctionnant dans la partie supérieure de la bande des 4 GHz (4 400-5 000 MHz)

Recommandation UIT-R F.383-9 Doc. 5/35(Rév.1)

Disposition des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens  
fixes de grande capacité fonctionnant dans la partie inférieure   
de la bande des 6 GHz (5 925-6 425 MHz)

Recommandation UIT-R F.339-8 Doc. 5/37(Rév.1)

Largeurs de bande, rapports signal/bruit et marges contre les  
évanouissements dans les systèmes de radiocommunication  
fixes et mobiles terrestres en ondes décamétriques

Recommandation UIT-R M.1874-1 Doc. 5/38(Rév.1)

**Caractéristiques techniques et opérationnelles des radars océanographiques fonctionnant dans des sous-bandes de la gamme des fréquences   
comprises entre 3 et 50 MHz**

Recommandation UIT-R M.1801-2 Doc. 5/40(Rév.2)

**Normes relatives aux interfaces radioélectriques pour les systèmes d'accès hertzien à large bande, applications mobiles et nomades comprises,   
du service mobile fonctionnant au-dessous de 6 GHz**

**Annexe 2  
  
Question UIT-R supprimée**

| **Question UIT-R** | **Titre** |
| --- | --- |
| 245/5 | Applications du service fixe dans les fréquences supérieures à 3 000 GHz |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_